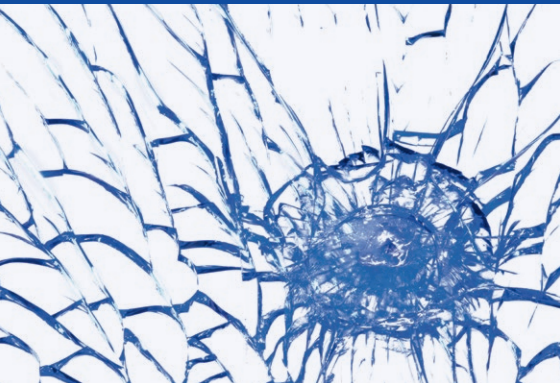


CONSULTATION MÉDICO-LÉGALE POUR **ADULTES VICTIMES DE VIOLENCES**



Hôpitaux
Universitaires
Genève



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

De quoi s'agit-il ?

La consultation médico-légale est destinée à toute personne adulte victime de violence, qu'il s'agisse de violence de couple, familiale ou communautaire (sur la voie publique ou le lieu de travail, par exemple).

Elle est assurée par une équipe infirmière spécifiquement formée, qui travaille en collaboration étroite avec des médecins légistes.

**Cette consultation est
confidentielle et gratuite.**

Quelles prestations ?

La consultation propose aux victimes :

- ▶ Un accueil et une écoute attentive leur permettant de raconter les événements violents auxquels elles ont été confrontées.
- ▶ Un examen clinique centré sur les violences vécues permettant de constituer la documentation médico-légale (constat de coups et blessures, photographies des lésions). Le constat pourra aider la victime à faire valoir ses droits.
- ▶ Une orientation au sein du réseau des institutions et associations partenaires.

Comment prendre rendez-vous ?

En téléphonant au  022 372 15 00

- ▶ du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h,
- ▶ les week-ends et jours fériés de 8h à 12h.

Plan d'accès

Consultation médico-légale pour adultes victimes de violences

Rue Jean-Violette 29
1205 Genève

